

DIRECTION DE L'ANALYSE, DES ETUDES ET DE LA COMMUNICATION

DAEC/08-438-54 du 20/10/08

ENQUETE SUR LE PARC IMMOBILIER (EPI 2008-2009) ET LES CAPACITES D'ACCUEIL DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DU SECOND DEGRE (ENQUETE N 52)

Référence : courrier de la DEPP A3 du 01/10/2008

Destinataires : Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement du second degré public
S/C de Messieurs les inspecteurs d'académie/DSDEN

Affaire suivie par : M. MUNOZ - Tel : 04 42 91 73 55 - Fax : 04 42 91 70 11

Comme chaque année, je vous demande de mettre à jour les renseignements relatifs à l'enquête **EPI** 2008-2009 concernant votre établissement.

L'enquête EPI a fait l'objet d'une refonte informatique l'an dernier. Elle est accessible directement sur Internet, à partir **du 15 octobre 2008**, à l'adresse :

<http://cisad.adc.education.fr/epi/>

Lors de votre première connexion, vous devez saisir votre numéro UAI (ex RNE) dans la fenêtre « Identifiant », puis utiliser la touche tabulation ou le pointeur de la souris pour saisir votre mot de passe. Cliquer sur le bouton « Entrer » : vous accédez à la page d'accueil des données de votre établissement.

Afin de vous aider dans la saisie de l'enquête, une documentation fonctionnelle est jointe à ce courrier. Il est conseillé de l'imprimer. Une aide en ligne est également disponible sur l'application.

Le contenu de l'enquête n'a pas connu de modifications notables par rapport à l'année dernière.

Je vous rappelle toute l'importance qu'il convient d'accorder à l'instruction de cette enquête. En effet, les renseignements collectés sont utilisés :

- au niveau central : pour le calcul du coût par établissement, pour le classement des établissements,
- au niveau régional : pour la Dotation Régionale d'Equipement Scolaire des lycées et la Dotation Départementale d'Equipement Scolaire des collèges.

Toutes les rubriques devront être renseignées.

Il est également impératif de visionner **tous les écrans** de l'enquête et de **valider chaque écran avec le bouton prévu à cet effet.**

Pour faciliter votre travail de renseignement, la quasi totalité des données issues de l'enquête précédente ont été conservées dans la nouvelle application EPI et apparaîtront lors de la saisie. Vous n'aurez ainsi qu'à renseigner les modifications.

Attention : Vous ne devez pas modifier les capacités d'accueil. En effet cette rubrique est de compétence strictement académique.

Compte tenu du calendrier de retour et de validation des données au Ministère, je vous serais reconnaissant de bien vouloir renseigner cette enquête impérativement **avant le 14 novembre 2008.**

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille